



[Nom du Fonds/Programme Conjoint]
**RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL SUR
L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME¹**

1^{er} JANVIER – 31 DECEMBRE 2011

Titre du Programme & Référence du projet

- Titre du Programme: Renforcement de l'offre de services judiciaires et facilitation de l'accès à une justice de qualité
- Réf. du Programme (*le cas échéant*):
- Numero de référence du Projet/MPTF Office:³

PBF/CAF/A-5

Pays, Localité, Secteur/Thème(s) du Programme²

(*le cas échéant*)

République Centrafricaine

Justice, Prison et état de droit

Secteur/Thème(s) :

Justice, prison et état de droit

Organisations participantes

- *Organisation(s) UN participant(s):*
BINUCA (Haut commissariat aux droits de l'homme)

Partenaires de mise en œuvre

Ministère de la Justice et de la Moralisation

Budget du Programme (US\$)

Contribution du Fonds: 2 200 000 USD

- *le cas échéant, par agence*

Contribution de(s) agence(s): Néant

- *le cas échéant, par agence*

Contribution du Gouvernement: En nature

- (*le cas échéant*)

Autres Contributions [donateur(s)]: Néant

- (*le cas échéant*)

TOTAL: 2 200 000 USD

Durée du Programme (mois) : 12 mois

Durée totale (mois): 18 mois

Date de démarrage⁴ (dd.mm.yyyy):01/10/2010

Date de clôture:30/06/2012

(*ou date révisée, le cas échéant*):30/06/2012

Date de clôture opérationnelle⁵:

Date prévisionnelle de clôture financière

¹ Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

² Indiquer le domaine prioritaire pour le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) ; le Secteur pour le Fonds fiduciaire pour l'Iraq du GNUM.

³ Le numéro de référence du projet est le même que celui sur le message de notification, aussi appelé "Project ID" sur le [MPTF Office GATEWAY](#).

⁴ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).

⁵ Concerne les activités du programme complétées par l'organisation participante responsable. Les agences concernées doivent en informer le MPTF Office.

Evaluation du Programme

Evaluation – (à joindre le cas échéant)

Oui Non Date : dd.mm.yyyy) Non

Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant)

Oui Non Date: _dd.mm.yyyy): Non

Soumis par:

Nom: le PNUD Centrafrique

Nom, titre, Organisation : Projet de Renforcement de l'Etat de Droit du PNUD

coordonnées Nom, Titre, Organisation

Contact : Anne –Marie Cluckers Directrice Pays, PNUD Bangui

Téléphone : 236 75501247

○ Courriel : anne-marie.cluckers@undp

○ Titre:Directrice Pays

○ Organisation participante (“Lead Agency”):

○ Adresse e-mail:

1- But

Le rôle primordial de l'Etat de droit et du pouvoir judiciaire en tant qu'éléments essentiels du processus démocratique de la RCA est confirmé dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2008-2010 de la RCA, un des quatre axes prioritaires prévoyant « *la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, avec le renforcement de la gouvernance politique et judiciaire, l'amélioration de la gouvernance économique, l'amélioration de la gouvernance locale et la participation et la promotion du genre* ».

Les conclusions des importants foras (Etats généraux de la justice de septembre 2007, Séminaire national sur la Réforme du Secteur de la Sécurité d'avril 2008, Etat des lieux des prisons en RCA d'août 2009, Plan décennal de réforme de la justice en cours d'adoption) tenus sur la justice centrafricaine font ressortir :

le caractère obsolète de nombreux textes et la difficulté pour les justiciables d'accéder à la justice, d'où la recommandation d'une révision du système des lois afin de l'adapter aux évolutions sociales, économiques et politiques du pays et aux dispositions des conventions internationales ratifiées par la RCA,

- des infrastructures pénitentiaires insalubres sous la gestion de personnels non qualifiés rendant les conditions de détention inhumaines et entraînant une promiscuité attentatoire aux droits des personnes détenues notamment des groupes vulnérables que sont les femmes et les mineurs,
- des infrastructures judiciaires de base détruites ou non fonctionnelles dans les anciennes zones de conflit où le besoin de sécurité humaine est plus élevé que partout ailleurs et où il n'est pas possible de vivre dans une quiétude favorisant l'activité économique à tous les niveaux.

En dépit de l'importance du rôle du système judiciaire dans la protection des droits des citoyens, la lutte contre l'impunité et la consolidation de la paix, les crédits budgétaires alloués au département de la Justice pour son fonctionnement et ses investissements représentaient seulement 0,95% du budget national en 2008 tandis que l'ensemble du personnel magistrat est de 143 dont 123 effectivement en service dans l'ensemble des juridictions du pays et 20 en détachement ou en disponibilité. Le nombre de femmes magistrates est de 4 pour toute la RCA et aucune n'exerce à l'heure actuelle dans les juridictions de l'ordre judiciaire.

Dans les préfectures de l'Ouham, l'Ouham-Pendé, la Kémo et la Nana Grébizi (zone couvertes par le projet), 11 magistrats sont en fonction dans les 07 juridictions soit 02 magistrats à Sibut, 02 à Kaga-Bandoro, 02 à Bossangoa, 02 à Bozoum, 01 à Batangafo, 01 à Paoua et 01 à Bocaranga. Aucune de ces juridictions ne dispose de juge d'instruction ni de juge des enfants. A Batangafo, Paoua et Bocaranga, le même magistrat exerce cumulativement les fonctions de Président, Procureur et de juge d'instruction. La zone couverte par le projet étant peuplée d'environ 1.183.509 habitants, le ratio est de 1 magistrat pour plus de 100 000 habitants. Il ressort de ce constat un déficit de 15 magistrats au minimum pour assurer le fonctionnement correct et régulier de ces juridictions.

Le déficit en personnel administratif (greffiers, secrétaires, régisseurs et gardiens) est également criant, les juridictions fonctionnant pour la plupart avec le concours des personnels bénévoles, mal formés, mal rémunérés et peu motivés.

Les conditions de travail s'avèrent particulièrement difficiles pour le personnel judiciaire et pénitentiaire qui se trouve du coup dans l'incapacité d'assurer correctement sa mission, avec comme conséquences, un accès difficile de la population à la justice, de longues périodes garde à vue et de détention préventive, de mauvaises conditions de détention dans des prisons vétustes, délabrées et surpeuplées.

Ces services judiciaires et pénitentiaires ne disposent par ailleurs ni d'équipements, ni de moyens logistiques et encore moins de ressources financières pouvant permettre aux juridictions et aux établissements de fonctionner normalement et d'assurer un minimum de service aux populations par l'organisation régulière des audiences, le rapprochement de la justice des populations (organisation des audiences foraines) et la délivrance de jugements supplétifs d'actes de naissance aux enfants dont la majorité ne disposent pas d'actes d'état civil et ne peuvent de ce fait ni avoir accès à l'éducation ni jouir de leurs droits de citoyens à l'âge adulte.

Justification du projet

Le présent projet vise à apporter des solutions aux problèmes identifiés plus haut dans la perspective de consolider la paix encore fragile en RCA. Il s'agit de :

1. Renforcer les infrastructures judiciaires et pénitentiaires de base par la construction de deux (2) tribunaux de grande instance à Paoua et Bocaranga, la réhabilitation du tribunal de grande instance de Batangafo, la construction de deux prisons à Paoua et Bocaranga, la réhabilitation de la prison de Bocaranga et la création d'un centre de mineurs en conflit avec la loi à Bangui ou dans environs; améliorer leur gestion quotidienne en les dotant de moyens de transport, outils informatiques, registres, etc.
2. Renforcer les capacités du personnel judiciaire et pénitentiaire par des stages, séminaires, voyages d'études, ateliers, échanges d'expériences.
3. Moderniser le cadre institutionnel de l'administration pénitentiaire par la révision et la diffusion des textes législatifs et réglementaires (Loi cadre sur la réforme pénitentiaire, Loi sur l'assistance judiciaire, Décret sur le déploiement du barreau, Code pénal, code de procédure pénale, Code de travail et Code de la famille) et de la jurisprudence.
4. Apporter une assistance juridique aux mineurs, aux femmes en cas de violences sexuelles et aux personnes démunies.

En construisant/réhabilitant et équipant des infrastructures judiciaires et pénitentiaires de base, le projet favorisera une plus grande présence et opérationnalité des institutions judiciaires dans les zones de l'Ouham, l'Ouham-Pendé, la Kémo et la Nana Grébizi en mettant à la disposition des populations un outil institutionnel de règlement des conflits et permettra aux acteurs judiciaires de ces juridictions non seulement de travailler dans de meilleures conditions mais aussi d'accroître l'offre de services en direction des justiciables.

Il permettra aussi la restauration de l'autorité judiciaire sur les forces de police et de gendarmerie à travers les contrôles qui pourront s'exercer sur les agents et officiers de police judiciaire, limitant ainsi les abus dans la durée des gardes à vue et de détention préventive.

Le renforcement des capacités des personnels judiciaires et pénitentiaires (magistrats, greffiers, officiers de police judiciaire-OPJ-, régisseurs et gardiens de prison, juges et travailleurs sociaux des tribunaux pour enfants) par l'organisation de formations continues, stages, séminaires et recyclages sur les nouvelles dispositions du code pénal et du code de procédure pénale ainsi que l'organisation de voyages d'études et d'échanges permettront de combler un déficit professionnel grave dont souffre l'ensemble des intervenants en milieu judiciaire et pénitentiaire. Ces formations permettront d'améliorer la performance, la crédibilité et la qualité des prestations des juridictions et des maisons d'arrêt ainsi que l'accès à la justice, l'exécution des décisions de justice et l'amélioration des conditions de détention.

Certaines actions menées à partir du niveau central telles que la révision de lois sur l'aide judiciaire, les principes fondamentaux du régime pénitentiaire, la relance de l'élaboration des pièces périodiques par les magistrats, la fixation de normes infrastructurelles pour les édifices de justice, auront un impact immédiat sur la réalisation des activités en cours.

La modernisation du cadre institutionnel et la gestion des établissements pénitentiaires, la diffusion du droit (édition de codes et de jurisprudence, campagne de sensibilisation, site internet), en apportant une stabilité et une cohérence au système des lois en RCA, consolide les bases de l'Etat de droit et facilite l'application uniforme des lois sur tout le territoire et l'égalité des citoyens devant la loi, tout en permettant une meilleure connaissance des lois par les acteurs judiciaires et les justiciables, contribuant ainsi à sécuriser le climat des affaires et la paix sociale et permettant par ailleurs d'instaurer un système carcéral démilitarisé, professionnel, sous contrôle civil garantissant le respect des standards internationaux des droits de l'homme et orienté vers la réinsertion des détenus.

Le projet ne perd pas de vue certains groupes vulnérables notamment les femmes, les personnes démunies et les mineurs en leur fournissant une assistance juridique par l'information et la sensibilisation dans les maisons du droit et en mettant en place un centre d'accueil des mineurs.

En conclusion, la réalisation des actions retenues dans le cadre du projet va amener la partie nationale à prendre des dispositions qui auront un impact positif certain dans le temps. La fourniture de statistiques fiables sur l'évolution de la criminalité contribuera au développement de synergies autour de priorités de sécurité partagées, mobilisant les élus mais aussi la société civile. En assurant une plus grande célérité, transparence et objectivité dans l'enrôlement et le traitement des affaires, le projet permettra de limiter le recours aux pratiques arbitraires et violentes de règlement des conflits au sein des communautés. La poursuite et la sanction effective en justice des auteurs de corruption, y compris d'agents de l'Etat, rétablira la confiance des citoyens dans l'autorité publique et augmentera l'attractivité du pays aux IDE.

Le projet aura également des effets d'entraînement indéniables sur les orientations et l'octroi des fonds des autres bailleurs, aussi bien dans le domaine de la justice que celui, plus large, du développement. Le PNUD joue un rôle de coordination de premier plan dans le cadre de la réforme du secteur judiciaire. L'établissement d'un partenariat privilégié avec la Commission Européenne, la France, le BINUCA et l'Allemagne, a permis de conjuguer les efforts entrepris et d'optimiser les ressources à disposition en matière d'assistance technique.

Le redressement de l'appareil judiciaire constituant un préalable de la stabilité macroéconomique et sociale, le projet permettra enfin de fédérer de nouvelles initiatives et servira de catalyseur pour des programmes ambitieux de réformes et d'investissement, inscrits dans la stratégie de développement de la RCA.

Ressources

Ressources financières:(Dieudonné)

- Fournir des informations sur les sources de financement autres que le FCP.
- Fournir des détails sur les révisions budgétaires approuvées par l'entité décisionnelle, le cas échéant.
- Fournir les informations sur les bonnes pratiques et les contraintes dans les procédures financières, les délais pour les transferts ; identifier les endroits qui cause les retards, les besoins d'une meilleure coordination, etc.
- **Etat financier 2011**

Total des fonds installés en 2011 : un total de 205 812,48 USD de reliquat de fonds alloués en 2009 a été installé en 2011 et réparti comme suit par donateur et activités :

1. Donateur Suède 205 671,42 USD :

- 2 000 USD pour le « **renforcement des capacités du ministère de la justice** »
- 203 671, 42 USD pour le « **renforcement de la police centrafricaine** »

2. Donateur France 138,22 USD

- 69,11 USD pour le « **renforcement des capacités de la police centrafricaine** »
- 69,11 USD pour le « **fonctionnement et la gestion du projet** »

3. Donateur Hollande 2,76 USD

- 1,38 USD pour le « renforcement de la police centrafricaine »
- 1,38 USD pour le « fonctionnement et la gestion du projet »

ASL reçu en 2011 :

Les reliquats réels des dépenses en 2010 rephasés par BCPR en 2011 sont 247 945 USD dont les engagements 2010 retournés d'un montant de 108 954,52 USD répartis comme suit :

1. Donateur Suède 75 635,38 USD
2. Donateur France 21 870,15 USD
3. Donateur Hollande 41 484,15 USD

Notez bien : Le montant total des dépenses en 2011 s'élève à 194 164,42 USD (y compris les engagements)

Le montant disponible est de 53 780,58 USD

Ressources humaines:

- Personnel National: 4 experts nationaux, 4 assistants administratifs et financiers ,7 chauffeurs et 1 commis.
 - Personnel International: Conseiller technique principal chef de projet, un chargé des opérations en fin de contrat, une experte internationale auprès du Ministre de la justice,
- Le projet est exécuté administrativement et financièrement par le Projet de Renforcement de l'Etat de Droit (PRED), unité de gestion mise en place par le PNUD, dont l'activité couvre le secteur de la justice. Le projet est par conséquent une consolidation d'actions entreprises ou en cours de réalisation. Il bonifie également les actions de réformes entreprises dans le cadre du volet judiciaire et pénitentiaire de la réforme du secteur de sécurité qui sont intégrées dans ce projet et dont la cohérence avec les actions du PRED est évidente.

Le Ministère de la justice, initiateur et bénéficiaire du projet prendra toutes les dispositions pour une allocation appropriée en ressources tant humaines que financières pour assurer le fonctionnement et l'entretien des infrastructures construites ou réhabilitées dans le cadre de ce projet, tout en poursuivant la révision des textes fondamentaux.

Décrire les procédures d'approvisionnement utilisées et expliquer toute modification par rapport aux procédures standards. (Dieudonné)

Résultats :

Le PRED déploie ses activités à Bangui et dans quatre préfectures du nord du pays particulièrement affectées par les troubles politico – militaires (l'Ouham, l'Ouham-pendé, la Kemo et la Nana-Gribizi).

Le Document de projet du PRED prévoyait quatre activités principales :

- Le renforcement des capacités de la justice et l'accès à la Justice
- Le renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire
- Le renforcement des capacités de la police nationale
- Les activités liées à la gestion du projet.

En décembre 2011, le PRED arrivera au terme de sa première phase et devra dès janvier 2012 entamer la deuxième phase pour la période 2012-2016. Le projet s'est imposé comme l'acteur

majeur dans le secteur de l'état de droit et le partenaire clé des secteurs de la justice et de la sécurité.

Les réalisations

Renforcement des capacités des partenaires et de la population

A) Appui à l'adoption des nouveaux codes pénal et de procédure pénale et réédition des codes de la famille, code de procédure civile et de la loi portant protection des femmes.

Le PRED a apporté un appui déterminant à la révision et à l'adoption des nouveaux codes (code pénal et code de procédure pénale) notamment l'expertise et l'organisation d'une journée de sensibilisation des parlementaires en vue de l'adoption des nouveaux instruments juridiques.

Dès l'adoption par l'Assemblée Nationale des nouveaux codes en janvier 2010, le PRED a lancé à la demande du Ministère de la Justice l'édition de 500 exemplaires puis d'un tirage de 3500 exemplaires destinés à tous les acteurs judiciaires (Justice, police, Gendarmerie, Ecole nationale de la magistrature, faculté de droit, leaders communautaires) . Le PRED a également réédité 1000 exemplaires de code de procédure civile, 500 codes de la famille, 3000 exemplaires de la loi portant protection des femmes contre la violence en Centrafrique et 1500 tableaux de tarifs judiciaires applicables en RCA

Les réalisations

2.1. Renforcement des capacités des partenaires et de la population

B) Appui à l'adoption des nouveaux codes pénal et de procédure pénale et réédition des codes de la famille, code de procédure civile et de la loi portant protection des femmes.

Le PRED a apporté un appui déterminant à la révision et à l'adoption des nouveaux codes (code pénal et code de procédure pénale) notamment l'expertise et l'organisation d'une journée de sensibilisation des parlementaires en vue de l'adoption des nouveaux instruments juridiques.

Dès l'adoption par l'Assemblée Nationale des nouveaux codes en janvier 2010, le PRED a lancé à la demande du Ministère de la Justice l'édition de 500 exemplaires puis d'un tirage de 3500 exemplaires destinés à tous les acteurs judiciaires (Justice, police, Gendarmerie, Ecole nationale de la magistrature, faculté de droit, leaders communautaires) . Le PRED a également réédité 1000 exemplaires de code de procédure civile, 500 codes de la famille, 3000 exemplaires de la loi portant protection des femmes contre la violence en Centrafrique et 1500 tableaux de tarifs judiciaires applicables en RCA.

C) Organisation des séminaires sur le nouveau code pénal et nouveau code de procédure pénale

Le PRED a programmé trois sessions de formation des acteurs judiciaires (magistrats, auxiliaires de justice, officiers de police judiciaire, avocats, société civile, leaders communautaires, médias...).

La première série de 10 sessions de formation s'est tenue à Bangui de septembre à décembre 2010 à l'intention de 500 acteurs judiciaires dont 185 femmes ; La deuxième session a été organisée du 31 mars au 20 avril, dans les chefs lieux de des zones d'intervention du PRED ; 250 personnes dont 75 femmes ont participé à cette deuxième session de formations. La 3^e série est programmée à la cour d'appel de Bouar et Bambari par le BINUCA et le Ministère de la justice.



Vue des participants lors du séminaire
De Bozoum



Lors du séminaire de Bossangoa

D) Formation des Officiers et agents de l'Etat civil et appui au lancement de la campagne d'enregistrement des naissances

Le PNUD a organisé le 1^{er} avril à Bossangoa, le 5 avril à Bozoum, le 15 Avril à Sibut et le 19 du même mois à Kaga-Bandoro, des séminaires de formation sur l'Etat civil à l'intention des Maires et agents d'état civil de toutes les communes des Préfectures de l'Ouham, l'Ouham-Pende, Kemo et Nana-Grebizi.

Ces séminaires ont regroupé 200 Maires, Officiers et agents d'état civil dont 45 femmes.



Une vue des participants au séminaire sur l'état civil à Bossangoa Une vue des participants au séminaire sur l'état civil à Bozoum

A Bossangoa

à Bozoum

En marge des séminaires, le PNUD a remis aux Maires des lots de fournitures de bureau, des registres pour l'enregistrement des naissances et des registres d'acte de naissances.

La 3ème étape a été l'appui à la campagne d'enregistrement dans les zones d'intervention des personnes ne possédant pas d'acte de naissance.

L'appui du PRED qui était multiforme (technique, logistique et financier) a été déterminant pour le succès de la campagne. Les résultats ci-après ont été obtenus :

Préfecture de l'OUHAM PENDE : 11.100 personnes enregistrées

Préfecture de l'OUHAM : 20.000 personnes

Préfecture de la Kémo : 55.776 personnes

Préfecture de la Nana Gribizi : 21.775 personnes

Dans ce domaine, un partenariat a été établi entre le PRED, le Ministère de l'administration du territoire, l'UNICEF, le BINUCA, l'UNHCR, l'UNESCO, les Ministères des affaires sociales, de la santé publique et de l'Education nationale, qui a permis l'organisation d'un forum national sur l'Enregistrement des naissances en juillet 2011, ayant permis l'adoption d'une stratégie nationale sur l'enregistrement des naissances.

La dernière étape a été la délivrance effective des actes de naissance. Les audiences foraines soutenues par le projet ont permis d'obtenir les résultats ci-après :

Communes	Nombres d'actes délivrés	Nombre de Jugements supplétifs d'acte de naissance rendus
Sibut	6038	428
Galafondo	172	48
Ngoumbélé	63	11
Total	6273	487



Délivrance d'actes de naissance par le Maire de Galafondo

E) Formations des officiers de police

Le projet a organisé une série de formations des agents et officiers de police judiciaire (police et gendarmerie) sur les thématiques suivantes : code éthique de la police (500 participants pour la première série), garde à vue (150 participants, les dernières sessions sont en cours), dactyloscopie formation initiale (50 participants), dactyloscopie formation des formateurs (20 participants). A cela s'ajoute d'autres discussions thématiques organisées dans les bureaux de terrain sur la tenue des registres, la collecte des données, l'initiation à l'informatique etc.



Exercice pratique lors de la formation



Les participants à la formation



remises de mallettes en appui à la formation

F) Le rapprochement de la justice des justiciables

Le PNUD a apporté son appui à l'organisation de 15 audiences foraines par les juridictions des zones d'exécution ; ces audiences organisées en partenariat avec le Danish Refugee conseil (DRC) permet de régler les cas des personnes détenues souvent très longtemps sans jugement.

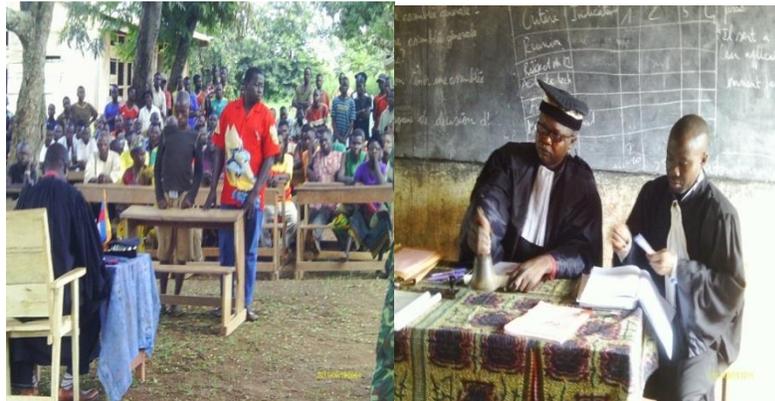
	Nombre d'audiences	Affaires jugées
TGI SIBUT	4	81
TGI Bossangoa	7	28
TGI Batangafo	3	24

TGI Bocaranga	3	40
TOTAL	17	173

P.S. Certaines audiences se déroulent en ce moment et feront l'objet d'un prochain rapport.



Une vue des audiences foraines du tribunal de Bossangoa



Vue d'une des audiences foraines du tribunal de Batangafo

G) Appui technique et dotation des partenaires en équipements, fournitures et mobiliers

Le PRED a organisé un atelier de révision et de validation des imprimés et formulaires judiciaires et de police judiciaire. Une grande partie des différents formulaires validés a été imprimée. 27.500 formulaires de la Cour de Cassation et de la Cour d'Appel ont été imprimés et distribués aux juridictions, le reste est en cours d'impression.

De même, le tableau des différents frais judiciaires a été conçu par le projet et imprimé pour être affiché dans les Mairies et tous les tribunaux afin de réduire les abus dont les justiciables sont victimes.

Remise aux partenaires de 05 véhicules pour les audiences foraines, 10 motos, de matériels informatiques et de consommables, fournitures et mobiliers de bureau, mallettes dactyloscopiques, radios émetteurs récepteurs de la police.

L'appui à la modernisation des institutions des partenaires s'est poursuivi avec le renforcement de la connexion internet des Ministères de la Justice et de la Sécurité, de la Cour de Cassation et de la Faculté de droit. Le site internet du Ministère de la Justice est créé.



Vue partielle des équipements remis aux partenaires le 29 juillet 2011

H) Formation continue des magistrats

Suite aux différentes violations et carences constatées lors de l'observation des activités des magistrats (absence de contrôle de la garde à vue et des enquêtes préliminaires par le Parquet, faiblesse des mécanismes d'enregistrement et de traitement des dossiers au parquet, lenteur ou même inertie des cabinets d'instruction, faiblesses dans la mise en état des affaires à juger, délais de jugement trop longs, jugements non ou peu motivés, difficultés d'exécution des décisions rendues etc.), le projet a défini avec le Ministère de la Justice des thèmes de formation pour améliorer la situation. Il s'agit de :

- La pratique du parquet
- La pratique du cabinet d'instruction
- La pratique du siège

Les deux premiers thèmes ont été dispensés aux 70 magistrats du parquet et de l'instruction en décembre 2012.

I) Organisation de sessions de formation continues des régisseurs et gardiens de prisons

En partenariat avec la direction de l'administration pénitentiaire, le PRED a organisé du 03 au 05 octobre puis du 10 au 12 octobre 2011 la formation de 80 personnels pénitentiaires dont 06 femmes sur le respect des droits des détenus, la réinsertion socioprofessionnelle des détenus et le suivi des dossiers judiciaires des détenus.

Un atelier de validation d'imprimés et formulaires pénitentiaires a été organisé en, décembre 2012.

J) Formation des acteurs judiciaires en groupes mixtes

Dans un souci d'efficacité, mais aussi pour renforcer la collaboration entre les différents acteurs judiciaires, certaines formations au profit des acteurs judiciaires ont été organisées en groupes mixtes :

- Formation sur la médecine légale du 12 au 26 octobre 2011 au profit de 50 personnes (magistrats, avocats, officiers de police judiciaire et médecin).
- Formation sur la problématique des violences sexuelles et la prise en charge médico-légale et judiciaire des victimes de violences sexuelles du 21 au 30 novembre au profit de 90 personnes (magistrats, avocats, officiers de police judiciaire et médecins).
- Formation de base en informatique. Afin de permettre aux partenaires et acteurs de la justice de se familiariser avec les outils informatiques livrés à leurs institutions et services et à la demande des partenaires, le PRED a lancé la formation de 100 acteurs judiciaires : magistrats, greffiers, secrétaires, OPJ de la police et de la gendarmerie, personnel pénitentiaire.

K) Renforcement des capacités des associations nationales, formation des leaders communautaires et des leaders des associations de jeunes sur la cohésion sociale, la prévention des violences (accusations de sorcellerie, genre, sexuelles)

- Formation de 500 leaders communautaires de Bangui, Bimbo et Begoua dont 175 femmes sur les principales innovations des nouveaux codes, le renforcement de la cohésion sociale, la prévention des violences liées aux accusations de pratique de charlatanisme et de sorcellerie et au genre, la protection des personnes vulnérables. Organisée du 03 au 15 juillet 2011 en partenariat avec DRC, le Haut Commissariat à la Communication et autres.
- Du 24 octobre au 5 novembre, une autre formation a été organisée en partenariat avec une association nationale (Réseau National des ONG de jeunesse en Droit de l'Homme) à l'intention de 250 leaders des associations de jeunes de la ville de Bangui et ses environs sur la même thématique avec une insistance sur la prévention des crises et la cohésion sociale.
- Formation/sensibilisation en partenariat avec l'association FADEC, de 150 personnes (jeunes, enseignants, représentants des associations de jeunes) sur les violences faites au genre et les violences sexuelles dont sont victimes les jeunes filles en milieu scolaire, les recours et l'accompagnement des victimes. Ces violences dont le taux est dit très élevé, sont l'une des causes de l'abandon de l'école par les jeunes filles.

En plus des formations sur la thématique de la prévention des conflits et la cohésion sociale, les Bureaux de terrain (UEP) ont de leur côté organisé beaucoup de campagnes de sensibilisation dans les Lycées et différentes localités de leurs zones d'intervention.

2.2. Constructions et réhabilitations

Dans le cadre de son programme de construction et de réhabilitation des infrastructures des partenaires de la justice et de la sécurité, le PRED a lancé les travaux de réhabilitation-extension du tribunal de Batangafo, la construction des maisons d'arrêt de Batangafo et Paoua, la construction des tribunaux de Bocaranga et Paoua, la réhabilitation de la maison d'arrêt de Bocaranga.

Les travaux de construction, inaugurés par le chef de l'Etat à Batangafo le 10 août 2011 ont démarré dans toutes ces localités.



Lancement officiel des travaux de construction des TGI et Prison de Batangafo, Bocaranga et Paoua le 10 août 2011 à Batangafo par le Président de la République

Les constructions ci-après ont été définitivement réceptionnées :

Locaux devant servir d'infirmerie des prisons pour homme de Sibut, Bozoum, Bossangoa et Kaga Bandoro, Cour d'appel de Bangui et Cour de Cassation (réhabilités), Batiment annexe de la Cour de

Cassation, Maisons du Droit et du Citoyen de Sibut, Bossangoa, Kaga-Bandoro, Bozoum et Bangui, prisons pour hommes de Sibut, Bozoum, Kaga-Bandoro et Bossangoa (réhabilitation et construction du bureau du Régisseur et des gardiens), Commissariat de Police de Kaga Bandoro, Sibut, Bozoum et Bossangoa, bibliothèque de la faculté de droit, Maison d'arrêt pour femmes de Bimbo.

2.3. L'amélioration des conditions de détention et du suivi des dossiers des détenus

En plus des formations, le PNUD a appuyé l'amélioration des conditions de détention à travers :

L'appui à la création et à l'exploitation des champs pénitentiaires, la fourniture des équipements divers pour de petites activités par les détenus (pelles, pioches, houes, faucilles, semences, brouettes, broyeurs de manioc, moulins à arachides, poussettes à bras etc.), la réflexion pour l'équipement des infirmeries des prisons des zones cibles, l'installation de 300 moustiquaires dans la prison de Bangui etc.

Des fournitures et mobiliers de bureau ont été également remis à certaines prisons des zones d'intervention pour faciliter l'enregistrement des détenus et le suivi de leur dossier judiciaire. La salle de formation de la prison pour femmes de Bimbo a reçu 5 bureaux et 30 chaises pour l'organisation des activités de resocialisation.

III- Résultats majeurs et impacts sur les bénéficiaires :

Les activités du PRED ont eu un impact sur les populations et sur le système.

- Sur les populations, force est de constater que dans les zones d'intervention, les gens connaissent mieux leurs droits et recourent plus aux instances officielles pour le règlement des litiges. Le nombre de personnes victimes de la justice populaire pour diverses raisons est moins élevé dans les zones d'intervention du projet que dans les zones non couvertes. Le nombre de groupes qui saisissent le projet pour demander le souci à l'organisation des campagnes de sensibilisation dans leurs localités est très éloquent.
- S'agissant du système, l'impact est aussi réel car les constructions et réhabilitations, la dotation en mobiliers et fournitures a permis aux services de la sécurité et de la justice quasi inexistantes dans les zones d'intervention, de reprendre vie et de permettre aux populations d'accéder au droit, à la justice et à la sécurité. Les audiences foraines appuyées par le PRED se tiennent le plus souvent dans les localités où la dernière audience foraine date de six ou dix ans. La qualité des prestations offertes aux populations par les services de justice et de sécurité s'est améliorée dans les zones d'intervention, même si beaucoup restent à faire.

Les autorités des administrations partenaires sont plus sensibles au renforcement des services centraux d'inspection ce qui aura un autre impact direct sur la qualité des prestations. Suite aux actions de plaidoyer, le Ministre de la Justice vient de créer une commission pour travailler sur la mise en place d'un système légal d'assistance juridique et judiciaire, les greffes et secrétariats de prison ont été créés.

- Les acteurs judiciaires (OPJ, avocats, magistrats et aussi les médecins) travaillent plus en collaboration et ont d'ailleurs mis en place avec l'appui du projet, un groupe pour travailler sur la mise en place d'une unité de médecine légale.
- Les conditions de détention ont été nettement améliorées dans les zones d'intervention et les cas de longues détentions préventives réduits. Bien plus, l'expérience des zones pilotes est partagée aux autres lors des activités de formation qui sont ouvertes à toutes les régions du pays.

- S'agissant de la société civile, un petit groupe est déjà capable de faire le contrôle extérieur des activités des administrations partenaires à travers le monitoring des lieux de détention et de la justice. Le Barreau retrouve progressivement sa place dans l'univers juridique et est de plus en plus sensible à l'assistance juridique et judiciaire en faveur des personnes vulnérables.



Un gendarme formé par le PRED faisant une démonstration du prélèvement des empreintes

IV. Partenariats

Dans l'optique de la pérennisation, le PRED a insisté sur le partenariat avec divers acteurs

- **Avec les acteurs étatiques**

Les administrations partenaires (sécurité, justice et administration pénitentiaire) ont été très étroitement associées, à la conception, à la préparation et à l'exécution des activités. Les Ecoles professionnelles ont été plus impliquées dans l'organisation des activités de formation.

- **Au niveau local, le projet a appuyé la mise en place des réunions état de droit**

En effet, les réunions de suivi des activités des UEP se sont transformées en réunions état de droit au cours desquelles, les problèmes relatifs à l'état de droit de la Préfecture sont abordés par tous les acteurs. Organisées par le PRED et présidées par les Préfets, ces réunions regroupent toutes les forces vives de la Préfecture (autorités judiciaires et administratives, société civile, partenaires au développement et toutes les composantes de la société). Elles constituent un cadre idéal pour le maintien de la cohésion sociale et la prévention des crises.

- **Avec les autres acteurs du système des Nations Unies**

Tant au niveau de la coordination qu'au niveau local, le projet a travaillé en partenariat avec les autres agences et plus particulièrement : BINUCA, l'UNICEF, CPI, L'UNHCR.

- **Avec la société civile et les autres acteurs**

Le partenariat avec la société civile nationale et internationale a été très renforcé. Au rang des ONG internationales, on peut citer particulièrement Danish Refugee Council (DRC) avec qui le projet a eu plusieurs activités (formations, audiences foraines), MERCY CORPS et COOPI.

De même, le partenariat du PRED avec l'AHJUCAF et la Coopération Française a permis au projet de mettre à la disposition des partenaires d'experts de très haut niveau dans divers domaines de formation : Police technique et scientifique, juge de l'application des peines, médecine légale.

Au rang des associations nationales on retient particulièrement au niveau de la coordination : Le Barreau, l'association des Femmes Juristes, la FADEC, le Réseau National des ONG de jeunesse en Droit de l'Homme, l'association DORCAS etc. Au niveau local, les UEP ont organisé beaucoup d'activités de sensibilisation en partenariat avec les associations locales. De même, en attendant le recrutement des structures de gestion des Maisons de droit, les associations de Sibut et de Kaga Bando ont accepté de s'en servir pour donner des conseils aux citoyens.

V - Défis, contraintes et opportunités

Défis programmatiques

En 2011, le projet a eu quelques difficultés au niveau de la mobilisation des ressources. Certaines activités programmées n'ont pas été exécutées parce que les fonds promis n'ont pas été libérés. L'appui des fonds PBF a toutefois eu un effet catalytique en ce sens que le projet pourra bénéficier de l'appui d'autres partenaires. Pour l'année 2012 et la période 2012-2016, il faudra mobiliser des fonds supplémentaires car les ressources propres du PNUD ne sont pas suffisantes.

Couverture des zones d'intervention des UEP

La couverture totale de toutes les zones d'intervention reste un défi majeur en raison de l'étendue du territoire et des ressources financières, matérielles et humaines limitées. Toutefois il conviendrait de renforcer la présence et les acquis du projet dans les zones d'activité actuelles.

Défis opérationnels

Le suivi des travaux de construction est resté un défi majeur. Certes les autorités locales ont été très disponibles pour suivre les travaux, mais leur implication n'a pas eu d'effet sur les entrepreneurs indéliçats.

Opportunités

La confiance des principaux partenaires gouvernementaux et de la société civile au PNUD et la bonne collaboration reste une opportunité sur la voie du renforcement de l'Etat de droit. En effet, le contexte est favorable pour accélérer la réforme des textes et réorganiser les services centraux et locaux. Le Ministère de la Justice reste aussi disposé à soutenir le PNUD dans ses initiatives de mobilisation des fonds. Le projet pourra compter sur l'appui du BCPR pour l'organisation des missions de mobilisation des ressources dirigées par le Ministre de la justice avec l'appui du PRED dans les pays scandinaves, au Canada et à New-York.

Conclusion

En dépit des contraintes, le PNUD a appuyé simultanément et de manière transversale les institutions de justice et de sécurité en particulier le système judiciaire et pénitentiaire, la police nationale et la gendarmerie. Les activités déployées ont touché ces 3 piliers qui constituent la pierre angulaire pour le rétablissement de l'Etat de Droit en RCA de la base au sommet.

La stratégie de renforcement des capacités des principaux acteurs nationaux a été renforcée afin d'assurer un équilibre harmonieux des trois secteurs clés: Sécurité, justice et administration pénitentiaire. Un accent particulier a été mis sur la sensibilisation et la formation en droits humains, l'accès à la justice et l'état civil. L'innovation sur l'état civil a permis non seulement permis d'adopter une stratégie nationale en la matière, mais va aider beaucoup de personnes à avoir une existence juridique avec toutes ses conséquences.

L'absence des mécanismes d'inspection par les administrations centrales n'a cependant pas permis une bonne capitalisation des réalisations du projet. En effet, aucune mission d'inspection dans les localités couvertes par le projet n'a été organisée par les Ministères partenaires depuis 2008. Les immeubles construits ou réhabilités n'ont jamais été visités, l'utilisation des équipements et fournitures remis n'a jamais été contrôlées. En l'absence de statistiques fiables le contenu et la qualité des prestations des

fonctionnaires ne sont pas contrôlées et ceux-ci ne se sentent pas toujours redevables vis-à-vis du citoyen.

Le bilan de la première phase du projet est, au dire des partenaires, très positif. A travers ce projet, le PNUD a beaucoup contribué à l'effort National de consolidation de la Paix, de la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit.

Il faudra toutefois tirer les leçons de la première phase et mettre en place pour la deuxième phase du projet, une stratégie de renforcement des capacités qui insiste sur l'effectivité et l'efficacité des services d'inspection, sur le renforcement des écoles de formation professionnelle, sur le renforcement du contrôle extérieur à travers le monitoring des associations de la société civile etc. Le partenariat avec les acteurs de la société civile doit être renforcé et celle-ci plus impliquée dans l'accès au droit et à la justice des citoyens.

Pour cela, l'appui du fonds de consolidation de la paix qui a été très déterminant lors de la première phase du PRED reste indispensable.

Cet appui devrait s'articuler en trois axes : Appui technique, prolongement sans frais des financements en cours jusqu'en juin 2012 et surtout mis en place de nouveaux financements pour permettre la poursuite des activités et le renforcement des acquis.

VI. EVALUATION EN FONCTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Indicateurs cibles	Objectifs/ Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
Résultat 1						
Résultat 1.1	Indicateur 1.1.1					
	Indicateur 1.1.2					
Résultat 1.2	Indicateur 1.2.1					
	Indicateur 1.2.2					
Résultat 2						
Résultat 2.1	Indicateur 2.1.1					
	Indicateur 2.1.2					
Résultat 2.2	Indicateur 2.2.1					
	Indicateur 2.2.2					